



**Comité interministériel à l'intégration élargi  
(Représentants ministériels et représentants de la société civile)**

**Compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2023, 10h00 – 11h30**

**En présentiel**

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Présentation des principales conclusions de l'*Evaluation du CAI : caractéristiques des participants et faisabilité d'une analyse d'impact*
3. Présentation du *Portail vum Zesummeliewen* et du site internet *Zesummeliewen an ärer Gemeng*
4. Actualités des ministères et de la société civile en lien avec le vivre-ensemble interculturel
5. Divers

Présents : **Représentants ministériels et représentants de la société civile** : Mme Lena Hartz (ASTI), M. Sérgio Ferreira (ASTI), M. Sylvain Besch (CEFIS), Mme Nonna Sehovic (Caritas), M. Faruk Licina (Caritas), Mme Nadine Conrardy (Croix-Rouge luxembourgeoise), Munir Ramdedovic (CNE), M. Joël Machado (LISER), M. Jean-Claude Milmeister (MESR), Mme Joëlle Gilles (MJ), Mme Elisabeth Reisen (MENEJ), Mme Nadine Erpelding (MC), M. Christopher Witry (MEGA), M. Ben Max (MDIG), Mme Cathrin Nordmo (MLOG), M. Claude Tremont (MTE)

**MIFA** : Mme Anne Daems, Mme Conny Heuertz, Mme Gesa Schulte, M. Pierre Weiss, M. Jean-Marc Assa, Mme Anna Kirsch, Mme Lejla Sehic

Excusés : M. Alain Bliss (MAEE), Mme Sepideh Gorginpour (ONA), M. Laurent Peusch (ADEM), Mme Anne-Catherine Lorrang (MFP)

## 1. Introduction

**Anne Daems** a souhaité la bienvenue à tous les participant-e-s et les a remercié-e-s de leur présence. Le comité interministériel élargi a porté sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

## 2. Présentation des principales conclusions de l'*Evaluation du CAI : caractéristiques des participants et faisabilité d'une analyse d'impact* par M. Joël Machado (LISER)

**Joël Machado** (PhD), chercheur scientifique au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), a présenté les **résultats de l'*Evaluation du CAI : caractéristiques des participants et faisabilité d'une analyse d'impact***, réalisée à la demande du MIFA entre 2022 et 2023. Les **objectifs** de cette évaluation étaient 1) de comparer le **profil des signataires du CAI** par rapport à la population éligible (non-luxembourgeois âgés de 16 ans et plus résidant au Luxembourg) sur la base de caractéristiques observables (âge, sexe, lieu de résidence, nationalité, niveau d'instruction, etc.) ; 2) d'analyser les **caractéristiques des signataires ayant honoré toutes les prestations du contrat** et de les comparer à



celles des signataires ayant décroché ou abandonné en cours de contrat ; et 3) de développer sur papier une méthode économétrique permettant de déterminer **l'effet causal de la participation au CAI** sur des indicateurs d'intégration socioéconomique, entre autres.

L'étude repose notamment sur deux bases de données individuelles pseudonymisées, celle des signataires entre 2017 et juin 2022 fournie par le MIFA, et les variables sociodémographiques extraites du registre de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS). Un point clé de cette évaluation est que **seuls 2,5% environ des personnes éligibles ont réellement signé le CAI au cours de la période analysée**. Pour tenter de fournir des explications, l'étude intègre notamment **quatre modèles de probabilité linéaire** portant sur la **démographie**, le **statut professionnel**, les **secteurs d'emploi** et **42 nationalités** individuelles. Plus précisément, la méthodologie repose sur une analyse statistique univariée et multivariée, permettant d'examiner et de décrire une variable à la fois, afin de pouvoir explorer son incidence spécifique sur la participation ou non au CAI.

Parmi les informations extraites de l'analyse de la participation au CAI : Stat. univariées, on peut trouver par exemple :

- **Sexe** : Les femmes ont une participation plus élevée que les hommes ;
- **Statut matrimonial** : Les personnes mariées ont tendance à s'inscrire davantage que les célibataires ;
- **Secteur de travail** : Les individus travaillant dans le secteur de la construction sont moins représentés parmi les signataires ;
- **Nationalité** : Les personnes originaires des pays frontaliers, des pays membres de l'UE et les populations issues des immigrations historiques au Luxembourg sont moins disposées à participer que les RPT ;
- **Distance par rapport à Luxembourg-Ville** : Une diminution de la participation est observée avec l'augmentation de la distance du lieu de résidence par rapport à Luxembourg-Ville.

Parmi les informations extraites de l'analyse des signatures et de la réussite au CAI par variable d'intérêt, on peut trouver par exemple :

- **Niveau d'instruction** : Le niveau d'instruction augmente la probabilité de réussite au CAI ;
- **Âge** : Aucun rôle significatif n'est observé pour l'âge ;
- **Statut ouvrier** : Le statut d'ouvrier diminue la probabilité de réussite au CAI ;
- **Nationalité** : La nationalité joue un rôle important dans la probabilité de réussite au CAI, notamment chez les ressortissants UE ;
- **Distance par rapport à Luxembourg-Ville** : Aucun rôle significatif n'est observé pour la distance par rapport à Luxembourg-Ville.

**Joël Machado** (PhD) (LISER) a indiqué l'importance de la mise en place d'**une observation approfondie des avantages de la ville de Luxembourg**, mettant particulièrement l'accent sur la mobilité, l'accessibilité aux cours et la digitalisation. Cette démarche représente une étape fondamentale pour mieux



appréhender les motivations des signataires et les éléments contribuant à l'abandon du contrat, étant donné que moins de 50% des signataires parviennent à le conclure. Il est impératif de souligner les **limites des informations contenues dans les bases de données**, en particulier en ce qui concerne la **motivation**, les **perceptions des normes** et les **attentes envers le programme**. Ces aspects, souvent complexes, **jouent un rôle significatif dans le processus de signature et d'abandon des contrats**.

Les **recommandations** émises comprennent, entre autres, 1) la **consultation d'experts spécialisés** dans le domaine, afin d'obtenir des perspectives approfondies sur les aspects éducatifs, motivationnels et sociologiques liés à l'abandon des contrats ; 2) la **collecte de données longitudinales** pour une compréhension approfondie des motifs d'abandon, permettant de suivre l'évolution des signataires au fil du temps ; 3) la **fusion de différentes sources de données**, telles que celles des ministères et d'autres jugées pertinentes, afin d'enrichir l'analyse des déterminants de la participation et de la réussite au CAI. Par exemple, examiner si les signataires ont suivi des cours dans d'autres programmes pourrait fournir des informations cruciales sur les influences externes. La mise en œuvre de ces recommandations offrira une perspective plus complète sur les facteurs influençant positivement ou négativement la signature et l'abandon des contrats, facilitant ainsi le développement de stratégies plus efficaces en faveur du vivre-ensemble interculturel au Luxembourg.

**Anne Daems** (MIFA) a expliqué qu'avec l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la [loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel](#), **le CAI n'existera plus sous sa forme actuelle**. Néanmoins, les problématiques identifiées par cette étude, telles que la corrélation entre la distance de Luxembourg-Ville et la participation au CAI seront prises en compte lors de la mise en œuvre du pacte citoyen et du programme du vivre-ensemble interculturel créés par la nouvelle loi.

**Pierre Weiss** (MIFA) a souligné que les données utilisées couvrent **une relative courte période**, de 2017 à 2022, ce qui ne permet pas toujours d'obtenir assez d'informations pour une analyse approfondie de l'objet. Dans l'optique d'enrichir l'analyse multivariée, il faudrait aussi combiner ces données avec d'autres provenant d'institutions telles que l'ADEM et le MENEJ, tout en préservant la confidentialité des informations ainsi fusionnées.

**Nonna Sehovic** (Caritas) a suggéré des **cours par visioconférence** en réponse aux défis liés à la distance de Luxembourg-Ville. Gesa Schulte (MIFA) a mentionné que les **cours d'instruction civique dans le cadre du CAI** sont proposés sous format e-learning pour les personnes qui ne souhaitent pas participer aux cours en présentiel. Des **ateliers thématiques en ligne**, dont des activités de pratique de langue, sont également proposés via le site [Infolux.lu](#).

**Claude Tremont** (MTE) a soulevé la question de la causalité, en se demandant si les travailleurs choisissent de vivre plus loin en raison du coût élevé du logement au Luxembourg. Il a également évoqué la corrélation entre le lieu de travail et le choix de résidence.

**Joël Machado** (LISER) a souligné **l'importance de distinguer corrélation et causalité**, mettant en avant le rôle significatif des caractéristiques propres aux groupes d'immigrés dans le soutien mutuel. Une dynamique communautaire peut influencer divers aspects de la vie, y compris les aspects sociétaux,



administratifs et linguistiques. Ainsi, il est toujours recommandé d'adopter une approche analytique approfondie et nuancée, évitant les conclusions causales hâtives, afin de mieux comprendre les relations complexes qui peuvent exister entre ces facteurs.

**Pierre Weiss** (MIFA) a abordé des considérations sur la durée de séjour, les réseaux de sociabilité et les normes sociales et culturelles, soulignant l'importance de la dynamique transnationale de cette population immigrée.

**Sérgio Ferreira** (ASTI) a soulevé la question de **l'inclusion des cours de langue dans le pacte citoyen**. **Anne Daems** (MIFA) a répondu en indiquant que la loi prévoit des cours de base sous forme digitalisée, entre autres **avec l'aide du LLO (Léier Lëtzebuergesch Online)** qui sera mise à disposition pour les adhérents du Pacte citoyen. Par ailleurs, **Elisabeth Reisen** (MENEJ) a évoqué **un nouveau projet atypique avec Liechtenstein Languages (LieLa)**, qui serait un cours de langue immersif pour atteindre un certain niveau de luxembourgeois de manière interactive en 8 semaines. Il est également prévu de tester ce modèle d'apprentissage des langues aux langues française et allemande. La méthode est en train d'être adaptée au Luxembourg et serait, dans l'idéal, disponible au courant de 2025.

**Nadine Conrardy** (Croix-rouge luxembourgeoise) a posé **la question des congés linguistiques**, à laquelle **Sérgio Ferreira** a répondu que le projet LieLa du MENEJ représentait justement une opportunité de travailler avec le ministère du Travail pour **adapter le congé linguistique à la réalité du terrain**. **Anne Daems** (MIFA) a souligné qu'il sera en effet crucial de concevoir le projet LieLa de manière à ce que les cours soient attrayants et réalisables, y compris pour les personnes en activité professionnelle.

Pour clôturer cette partie de la réunion, **Anne Daems** (MIFA) a sollicité **la collaboration des ministères et des associations** pour contribuer à la création des modules qui seront intégrés dans le programme du pacte citoyen. **Pierre Weiss** (MIFA) a notamment souligné l'importance de générer une offre pour susciter la demande, en promouvant par exemple l'apprentissage pratique des langues et le développement des compétences d'autonomisation. Il a également mis en avant le rôle crucial de la communication et du narratif pour stimuler la subjectivité et la motivation.

### 3. Présentation du *Portail vum Zesummeliewen* et du site internet *Zesummeliewen an ärer Gemeng* par Mme Anna Kirsch (Division du vivre-ensemble)

**Anna Kirsch** (MIFA) a brièvement présenté **deux nouveaux sites web** lancés récemment par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil : le [Portail vum Zesummeliewen](#) et le site [Zesummeliewen an ärer Gemeng](#).

Tandis que le premier site web représente un point d'entrée pour les activités et offres du Ministère visant à promouvoir **le vivre-ensemble interculturel au niveau national**, le deuxième met en évidence les projets phares en faveur du **vivre-ensemble interculturel au sein des communes**, notamment dans le cadre du *Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen* (pacte communal du vivre-ensemble interculturel) des commissions consultatives communales du vivre-ensemble interculturel, ainsi que de la mise en réseau et de l'échange de bonnes pratiques.



A partir du 2 janvier 2024, les communes pourront également soumettre leur demande d'adhésion au *Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen* (pacte communal du vivre-ensemble interculturel) via le site web [Zesummeliewen an ärer Gemeng](#).

#### 4. Actualités des ministères et la société civile en lien avec le vivre-ensemble interculturel

**Anne Daems** (MIFA) a demandé aux membres du Comité interministériel à l'intégration élargi de partager leurs actualités.

**Cathrin Nordmo** (MLOG) a annoncé une réunion planifiée avec les collègues du MIFA pour identifier les **synergies entre le pacte de logement et le futur pacte communal du vivre-ensemble interculturel** ainsi que les possibles voies de collaboration.

**Elisabeth Reisen** (MENEJ) a présenté les **éléments clés de la nouvelle [loi du 14 juillet 2023 relative à l'accueil, à l'orientation, à l'intégration, à l'accompagnement scolaires des élèves nouvellement arrivés et à la création du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires](#)**. Elle a souligné l'importance de l'interculturalité dans le milieu scolaire et a évoqué une tournée afin d'établir des collaborations avec des ambassades proposant des projets linguistiques visant à renforcer les langues maternelles, en conformité avec la loi citée ci-dessus.

**Nadine Conrardy** (CRL) a parlé du **projet « Road4Refugee » du LSKO**, lancé dans le cadre de l'appel à projets du Fonds AMIF (Asile, Migration et Intégration) 2021-2027. Dans le cadre de ce projet, des personnes DPI/BPI/BPS/BPT sont invitées à participer à des workshops de cocréation dont le but est de développer un « serious game » qui simule les différentes étapes de l'inclusion d'une personne DPI/BPI/BPS/BPT au Luxembourg. Nadine Conrardy a également annoncé le **lancement du projet « HOMA »**, une maison ouverte/lieu de rencontre interculturel à Diekirch.

**Claude Tremont** (MTEESS) a abordé la **facilitation de l'accès au marché de l'emploi pour les ressortissants de pays tiers** pour combler le problème d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée au Luxembourg à travers un changement de loi dans [la publication administrative Mémorial B n° 2983 du 1er septembre 2023](#).

**Ben Max** (MDIG) a évoqué le **projet « Kritesch denken an respektvoll matdiskutéieren »**, une initiative de respect.lu, Centre contre la radicalisation. Lauréat du « Prix Inclusion numérique 2023 », le projet vise à mettre en place une formation interactive en ligne sur compétences nécessaires pour participer de manière respectueuse aux discours sociétaux en ligne. Il s'inscrit dans le **projet « [Dialog statt Hass](#) »** de respect.lu, cofinancé par le MIFA depuis 2020 par le biais d'une convention. Ces deux initiatives visent à prendre des mesures préventives pour **assurer la non-discrimination en ligne et lutter contre toute forme de radicalisation**, en travaillant en étroite collaboration avec le parquet. Elles soulignent également la nécessité d'une collaboration étroite entre divers ministères et associations et d'un engagement collectif à relever les défis susceptibles de mettre en péril l'harmonie sociale.



**Anne Daems** (MIFA) a partagé les actualités suivantes du MIFA :

- Le **PAN Antiracisme** est en cours d'élaboration. Un atelier de consultation est encore prévu avec le Ministère du Travail la semaine prochaine.
- Le **GRESIL 11**, ayant eu lieu le 29 novembre à Strassen, était un grand succès. Un nombre record de 200 participants, représentant environ 60 communes et 25 associations œuvrant en faveur de l'intégration et du vivre-ensemble interculturel, se sont réunis à Strassen pour discuter de la mise en œuvre au niveau local de la [loi relative au vivre-ensemble interculturel](#).
- Un document **« Foire aux questions » sur la nouvelle loi** sera publié sur le site web du Ministère dans les jours à venir.
- L'élaboration d'un nouveau **PAN vivre-ensemble interculturel** est prévue pour 2024-25.
- Le **règlement grand-ducal** précisant l'organisation et le fonctionnement du **Conseil supérieur** du vivre-ensemble interculturel est en cours de finalisation.

Enfin, **Anne Daems** et **Gesa Schulte** (MIFA) ont informé les ministères et administrations que l'entreprise **PWC** a été mandaté par la Division du vivre-ensemble pour **faire l'inventaire de l'existant** auprès des ministères et des administrations en matière de projets, activités et programmes qui pourrait être intégré dans le catalogue du programme du vivre-ensemble interculturel. Dans ce contexte, **PWC entrera en contact avec les membres du comité interministériel début 2024**.

## 5. Divers

Aucun autre point n'a été abordé au cours de cette réunion du comité élargi.